

📁 Fichier vaccinal, avis de vaccinations et inscriptions scolaires

La Ville de Châteauroux a obligation de tenir à jour un **fichier vaccinal** de ses habitants inscrits sur ce dernier. Lorsque cela est nécessaire, la Ville incite les personnes concernées à effectuer les vaccinations obligatoires ou recommandées. Elles sont invitées à faire pratiquer les injections soit par le médecin de leur choix, soit gratuitement dans les locaux de l'I.R.S.A.* ou de la Ville.

L'inscription sur le fichier informatique est effectuée pour les enfants lors d'une inscription scolaire et pour les adultes, suite à leur demande.

Il est possible d'être retiré du fichier en faisant une demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

En 2013, les courriers envoyés (nommés **avis de vaccinations**) sont au nombre de 6956 et concernent les vaccins D.T.P.* et D.T.C.P.* des personnes âgées de plus de 6 ans. Des requêtes sont effectuées par tranche d'âge et envoyées environ tous les mois. Pour cette action, 3 agents du service interviennent.

L'action présente 3 étapes :

- préparation, lancement et contrôle de la requête (doublon, adresse...),
- impression par le service reprographie et mise sous pli,
- enregistrement administratif des réponses.

La population apprécie ces rappels puisqu'ils lui permettent d'être à jour des vaccinations D.T.P.C.

Un point négatif est à améliorer : le nombre de retours de courriers «N'habite Plus à l'Adresse Indiquée» (N.P.A.I.) est important et engendre un surcoût des envois. Malgré la communication réalisée régulièrement sur la nécessité de prévenir le service en cas de changement d'adresse, la diminution du nombre de N.P.A.I. reste insuffisante.

Année 2013

Nombre inscrits sur le fichier (fin 2013)	30 351 personnes
Nombre d'avis de vaccinations envoyés	6956
Nombre de retours N.P.A.I.	535

L'inscription scolaire concerne les enfants entrant en 1ère année de maternelle ou en élémentaire (C.P.*), à la rentrée scolaire suivante.

Les parents viennent inscrire leur(s) enfant(s) auprès du service Vie Scolaire puis faire vérifier la situation vaccinale de leur(s) enfants(s) à partir du carnet de santé et reçoivent une attestation à remettre au directeur d'école. A cette occasion les vaccinations sont enregistrées dans le logiciel INTERVAX.

En 2013, le temps fort «inscription scolaire» s'est déroulé du 2 au 12 avril à l'Hôtel de Ville.

Durant ces 11 jours, 773 enfants (413 en élémentaire et 360 en maternelle) ont été inscrits. Après ce temps fort et jusqu'au 31 décembre 2013, 1158 inscriptions ont été comptabilisées.

Il est donc à noter que d'années en années, le nombre d'inscriptions hors temps fort a augmenté de façon importante.